Règlement des interclubs séniors 2023

Les huit participants à l' InterClubs 2023 sont :
AILETTE/ST QUENTIN, CHAMPAGNE, CRECY, HUMIERES, MEAUX-BOUTIGNY/ROSNY SOUS BOIS, REIMS, VAL SECRET/BUSSY, VAL d'EUROPE/TORCY

Formule de jeu :
Compétition sur 18 trous en Stableford. Le total des 8 meilleures cartes en BRUT et des 8 meilleures cartes en NET est pris en compte pour le classement par équipe, avec un décompte de points établi de la manière suivante :

- 1 point pour le meilleur total BRUT, et 0, 5 point en cas d'égalité des deux équipes.
- 1 point pour le meilleur total NET, et 0, 5 point en cas d'égalité des deux équipes.
- 1 point pour le meilleur TOTAL (addition du BRUT et du NET)
- 1 point pour la rencontre gagnée à l'extérieur (**gain** du BRUT **et** du NET)

Forfait en cas de non entente du jour de report du match, l'attribution des points sera la suivante :

- l'équipe devant jouer à l'extérieur en marquera 2.
- l'équipe devant recevoir sur son terrain, en marquera 2.
- L'équipe présente joue pour la comptabilisation des points individuels.

Cas des rencontres interrompues et non rejouées :

- les deux équipes marqueront chacune 2 points.

Afin de connaître les résultats de chacune des rencontres, une information sera régulièrement diffusée chaque mois, à partir du mois de Juin, par le Secrétaire.
Un classement général sera établi dès que la totalité des rencontres aura été enregistrée.
En cas d'égalité au classement final, les équipes seront départagées selon la formule du TOTAL de points le plus élevé (addition des bruts et des nets).

Conditions de participation aux Interclubs :

- Ouvert à tous les Seniors adhérents aux Associations Sportives des Clubs participants (dames et messieurs), **titulaires de la licence 2023 FFG, à jour de cotisation et titulaires d'un certificat médical.**

Ce dernier est obligatoire et indispensable pour l'enregistrement des scores dans le logiciel RMS.

- Les accompagnateurs (trices) sont admis hors classement. Leurs cartes de score ne sont pas prises en compte dans le résultat des rencontres, par contre toutes les cartes seront rentrées dans RMS.
- Avoir 50 ans révolus le jour de la compétition.
- L'usage des voiturettes est autorisé dès l'âge de 70 ans **ou** sur présentation d'un certificat médical **et** si l'état du terrain le permet.

- On relève la balle à +3 et on reste en contact avec la partie qui précède. Les règles locales de la rencontre peuvent prévoir un temps de jeu limité convenu entre les capitaines de la rencontre.

Index.

L'index maximum est ramené à 35,4. Lors de la création des compétitions sur RMS, le capitaine de l'équipe recevante s'assurera que l'ensemble des index ne soit pas supérieur à ce maximum avant le calcul des résultats.
Les départs se feront, pour l'ensemble des participants, des boules jaunes pour les hommes et des boules rouges pour les dames.
Afin d'éviter les interrogations, la balle sera placée sur les zones tondues ras pour toutes les rencontres.

A l'issue de chaque rencontre les résultats devront être systématiquement traités et enregistrés sur le logiciel RMS. Toutefois, pour des raisons de mauvaise météo, de mauvais état ou risque pour le terrain, les capitaines pourront décider de ne pas valider la compétition.

Heures des premiers départs :

Le but de ces rencontres, outre l'intérêt sportif, est de créer et de maintenir un climat d'amitié entre les participants.
Dans cet esprit, les départs auront lieu à 9h (sauf entente entre les Capitaines). (Nous recommandons aux Capitaines de l'équipe recevante, de veiller au rappel de quelques règles élémentaires de notre sport !)
Les parties se joueront sur 18 trous, ceci afin de permettre un déjeuner en commun à l'issue de la partie.
Les départs se feront en shot-gun, dans l'ordre de classement, par équipes mixées, mais avec la liberté de pouvoir les étaler sur 30 minutes maximum.

Conditions financières :
Le prix forfaitaire demandé pour les rencontres à l'extérieur comprendra :
- le green-fee
- le repas
- Les droits de jeu

Pour 2023, le forfait est de 47 €uros par engagement et uniformément sur l'ensemble des parcours (37 € pour les joueurs extérieurs qui ne déjeunent pas).

Calendrier 2023
Les rencontres se dérouleront, en semaine, entre les mois de Mars et Octobre 2023. **Signaler au secrétariat de l'organisation, tout changement** dans les dates du calendrier. Le secrétariat est assuré par l'Association Sportive de MEAUX.

Les dates des rencontres ont été choisies et approuvées par l'ensemble des Capitaines d'équipes en fonction des calendriers respectifs, des différentes autres manifestations et des disponibilités des terrains.

Le vendredi 20 Octobre 2023, se déroulera au Golf de Reims une rencontre amicale (la formule sera déterminée par le club organisateur), ouverte à 5 joueurs par club participant à l'Interclubs, avec lecture du **Palmarès** de l'année et transmission du **Challenge.** L'équipe gagnante en sera détentrice pendant un an.

Organisation des rencontres :

Au plus tard 48h avant chaque rencontre, le Club visiteur communiquera une **liste informatisée** par Email, au Club recevant, en indiquant le nom, l'année de naissance, **l'index**, le numéro de licence de chaque participant, la demande de Voiturette si celle-ci est justifiée, la participation ou non aux repas ainsi que les noms d'éventuels accompagnateurs afin de former les équipes, de créer les cartes de score et de prévoir l'organisation du repas.

Le Capitaine de l'équipe recevante veillera à la confection des équipes afin que les 2 Clubs soient représentés dans chacune de celles-ci.
Le total des personnes de l'équipe reçue ne peut pas dépasser le nombre de 50.

Traitement de la feuille de match :

Après la rencontre, les deux capitaines compléteront la feuille de match contradictoirement. Le capitaine **de l'équipe recevante** la transmettra **dans les meilleurs délais**, au secrétariat de l'organisation, en l'occurrence à l'Association Sportive du Golf de MEAUX ou au secrétaire de l'Interclubs par mail.
Chaque Capitaine de Club est responsable de la mise à jour et de la tenue du tableau des résultats (Brut et Net) des membres de son Club.
Les Résultats de Chaque Club, une fois contrôlés et validés, seront envoyés à Philippe KOLF qui se chargera de la mise à jour des tableaux de Résultats Interclubs ainsi que de la transmission mensuelle de ceux-ci aux autres Capitaines.

Pour plus de clarté quant à l'orthographe des noms, **joindre IMPERATIVEMENT** les documents informatiques des résultats, sans rature ni surlignage.

Litiges :

Tout litige de quelque nature qu'il soit, pouvant remettre en cause la bonne organisation des rencontres ainsi que le bon esprit qui sied aux InterClubs, devra être soumis à tous les Capitaines, pour avis et décision.

ORGANISATION DU PALMARES

Pour aider le Club organisateur, une participation de **120 euros** par entité est décidée pour chaque club isolé. Les clubs associés verseront chacun **70 Euros**, soit un total de 140 euros pour les ensembles ainsi formés. Pour le 15 septembre 2023, il est rappelé que chaque Capitaine devra adresser le montant de sa participation à Jean GUILLOCHER, Capitaine de l'équipe des seniors de Reims par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'Association Sportive du Golf de Reims et envoyé à celui-ci.

Les récompenses s'organiseront de la façon suivante :

- Brut + Net Hommes et Femmes (2 Lots)
- Brut Hommes et Femmes (2 Lots)
- Net Hommes et Femmes (2 Lots)
- Brut + Net Hommes et Femmes par entité (16 Lots)
- Remerciement aux Capitaines (12 Lots)

Total (34 Lots)